

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	2 (1873)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Chronique

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

soin de lire d'abord le texte français et l'on passera ainsi, phrase par phrase, de l'interprétation au texte étranger, c'est-à-dire de l'idée connue aux mots inconnus. Le sens général du texte nous aidera à retenir les mots qui servent à les exprimer et contribuera à mieux les graver dans notre mémoire.

Cette interprétation est de beaucoup préférable à l'emploi du dictionnaire, en ce qu'elle rend fidèlement la pensée de l'auteur. Elle joue le même rôle que le langage d'action dans la langue maternelle.

Les trois autres arts ne viennent qu'après celui de la lecture. M. Marcel entre dans des développements pratiques que nous ne pouvons pas reproduire ici. Nous nous contenterons d'ajouter que les essais qui ont été faits dans cette nouvelle méthode en ont démontré toute l'excellence.

La plupart de ceux qui enseignent les langues auront constaté combien les méthodes suivies jusqu'à ce jour sont stériles et défectueuses. Ils voudront prendre connaissance par eux-mêmes de l'œuvre si remarquable de M. Marcel et de la réforme qu'il propose dans cet enseignement. Ils ne sauraient se désintéresser d'une pareille étude.

M. Théodore vient d'appliquer cette méthode à l'étude de l'allemand. Nous déposerons, à la librairie Borel, à Fribourg, un exemplaire de chacun des 4 livres qu'il vient de publier à cet effet, afin que nos lecteurs puissent en prendre connaissance par eux-mêmes.

R. H.

---

## CHRONIQUE.

---

FRIBOURG. — Le Conseil communal de Fribourg, vu le renchérissement successif de toutes choses, a voté une augmentation de traitement au corps enseignant primaire de cette ville. Le minimum du traitement des instituteurs sera de 1,400 fr.; il pourra s'élever jusqu'au maximum de 1,800 à 2,000 fr. Le maximum du traitement des institutrices sera de 1,000 fr. Cette décision de l'autorité communale doit être soumise, dans une prochaine assemblée, au Conseil général de la ville de Fribourg, qui la sanctionnera sans doute.

BALE-CAMPAGNE. — Les journaux nous rapportaient naguère que depuis bientôt deux mois, la commune de Lupsingen se trouve sans instituteur, et les enfants, au lieu d'aller à l'école, gaspillent leur temps sans s'instruire. En moins de sept ans, Lupsingen a eu sept régents différents, le huitième n'est pas encore arrivé. Ce fait laisse supposer qu'il y a pénurie d'instituteurs dans ce

demi-canton et que la position qui leur est faite dans certaines communes est assez difficile.

GENÈVE. — Ce petit canton consacre le quart du revenu de l'impôt annuel, soit 618,000 fr., à l'instruction publique. Le budget militaire n'est que de 320,000 fr. Le total des jeunes gens qui fréquentent les écoles publiques et les écoles supérieures atteint le chiffre élevé de 8,938.

THURGOVIE. — MM. Graber et Lagiarder, le directeur de l'école normale de St-Gall, viennent de publier, à Frauenfeld, un calendrier des instituteurs suisses, pour l'année 1873, renfermant toutes espèces de données intéressantes sur la didactique, l'hygiène, la statistique scolaire, la littérature pédagogique, la conversion des monnaies, avec des aperçus sur la température, les stations météorologiques, les cours d'eau, les télégraphes, les postes, etc.

GRISONS. — Le *Libre Rhétien* publie les chiffres suivants au sujet des écoles dans ce canton :

Les fonds communaux consacrés aux écoles comportaient en 1871 :

En bâtiments . . . . .	Fr. 1,107,660
En biens-fonds . . . . .	» 169,852
En capitaux, etc. . . . .	» 1,993,578
Soit en tout, Fr.	3,271,090

dont le produit s'élève à 93,686 fr.

Les traitements des régents se chiffrent par 157,857 fr., mais, dans cette somme, ne sont pas comprises les prestations en nature des communes; en moyenne l'allocation en espèces faite à un régent est de 350 fr. L'enseignement est exercé par 451 régents avec palente, 121 régents avec simple admission et 152 régents sans certificats de capacité. Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles est de 14,512, dont 7,453 garçons et 6,969 filles.

SOLEURE. — Dulliken est un village soleurois qui fait partie de la paroisse de Starrkirch à la tête de laquelle se trouve placé l'hérétique Gschwind. L'instituteur de cette commune, qui se refuse à conduire les enfants de l'école à une messe célébrée par un prêtre excommunié, a reçu l'avis suivant de M. Vigier, président du gouvernement de Soleure :

« Je vous signifie que si dès dimanche prochain, 12 janvier, vous ne conduisez pas les enfants de votre école à l'église de Starrkirch, vous serez immédiatement destitué et vous ne pourrez plus être placé dans le canton de Soleure ni avoir droit à aucune retraite. »

Or, il est à remarquer que les parents de tous les enfants protestent contre l'assistance forcée de leurs enfants aux offices de l'excommunié Gschwind, et sont décidés à garder leurs enfants chez eux le dimanche. — Voilà donc comment nos plus fameux libéraux suisses entendent la liberté!

